

## CONDITIONS

### Réservation et dépôt

Un paiement de 30 % de toute facture de plus de 100 \$ est demandé pour valider la réservation. Le paiement doit être parvenu au SIA-QC au moins trente jours avant le départ ou au moment de la réservation. À défaut d'avoir reçu le paiement dans les délais mentionnés ci-dessus, SIA-QC se réserve le droit d'annuler toute réservation sans préavis. La balance de la facture (70 %) est payable le soir de votre arrivée.

### Politique d'annulation

Dans le cas d'une annulation effectuée au moins trente jours avant la date du départ, la somme payée en réservation ne sera pas remboursée mais conservée pour une réservation future. Il n'y a pas de remboursement pour une annulation effectuée moins de trente jours avant le départ, pour une absence non motivée ou pour un abandon en cours de randonnée. Le SIA-QC se réserve le droit d'annuler toute expédition avant la date du départ en cas de circonstances incontrôlables. Advenant un tel cas, un remboursement complet constituera le règlement définitif envers le client.

### Paiement

Les paiements sont acceptés par carte de crédit, par chèque, par virement bancaire, par virement Interac ou par mandat-poste. Le paiement comptant est accepté sur place seulement.

### Responsabilité

Prendre part à des forfaits aventure comporte certains risques. Aussi, les participants s'engagent-ils à décharger le SIA-QC de toute responsabilité en cas de pertes, dommages ou accidents susceptibles de se produire durant le voyage. De plus, l'entreprise SIA-QC ne peut être tenue responsable dans le cas de quelque préjudice que ce soit subi par le participant (perte, maladie, blessure, inconfort ou anxiété).

